



**COMMUNE DE CHAMBOST-LONGESSAIGNE
PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance de Conseil Municipal du 5 mars 2026 à 20h30,
en session ordinaire**

Date de convocation du Conseil : 26 février 2026

Nombre de conseillers :
en exercice : 13
présents : 13
votants : 13

**Présidente : Mme Marie-Luce ARNOUX
Secrétaire de séance : M. CHARBONNIER**

**Présents : Mme ARNOUX, Maire
M. SOULARD, Mme RABILLON, BOURBON-CHAPUIS, Adjoints
M. CHEVALIER, M. CHARBONNIER, Mme CHAMBOST, Mme
BLAIN, Mme JOUBERT, M. VINCENT, M. BONNET, M. PENIN, M.
ASSAM Conseillers**

Excusés : -

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2026
 - Compte Financier Unique
(sous réserve de la résolution des problèmes techniques de la DGFIP en cours)
 - Affectation du résultat
 - Budgets primitifs 2026
 - Charges syndicales SIEMLY
 - Charges syndicales SYDER
 - Adhésion fondation Patrimoine
 - Comptes rendus de commissions
 - Questions diverses
-

Ouverture de la séance à 20h30.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 5 mars 2026, sous la présidence de Mme Marie-Luce ARNOUX, Maire :

PREND CONNAISSANCE des procurations accordées par les conseils municipaux absents ou en retard à la réunion, à savoir : sans objet

DESIGNE M. CHARBONNIER comme secrétaire de séance. Ce dernier procède à l'appel des conseillers et déclare que le quorum est atteint.

ADOpte à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 5 février 2026.

DELIBERATION N°01 – BUDGET PRIMITIF 2026 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.

Madame le Maire rappelle qu'il est nécessaire de l'autoriser à intégrer par anticipation les divers résultats. Ces derniers ont été visés par Monsieur Gaucher, Chef de Service Comptable de Givors, exceptionnellement en l'absence d'approbation du Compte Financier Unique 2025, par suite des problèmes techniques rencontrés par la DRFIP.

A l'unanimité des membres présents,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025,

Au vu du compte financier unique de l'exercice 2025, de la fiche de résultat de l'exercice 2025 et de l'état des restes à réaliser, le Conseil Municipal,

- **budget communal :**

- constate un résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2025 de 476 139,59 €
- décide d'affecter ce résultat en réserves au compte 1068 pour 196 611,17 € afin de combler le besoin de financement de la section d'investissement, et en report de fonctionnement au compte 002 pour 279 528,42 €

- **budget annexe « Lotissement Zone Artisanale Le Garel » :**

- constate un résultat de fonctionnement au 31 décembre 2025 de 0.00 €

- **budget annexe « Commerce » :**

- constate un résultat de fonctionnement au 31 décembre 2025 de 15 100.00 €
- décide d'affecter ce résultat en report de fonctionnement au compte 002

Nombre de votants : 13

Nombres d'abstention : 0

Nombre d'opposition : 0

Nombre d'approbation : 13

DELIBERATION N°02 – BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET GENERAL ET BUDGET ANNEXE

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.

Madame le Maire rappelle qu'il est nécessaire de l'autoriser à intégrer par anticipation les divers résultats. Ces derniers ont été visés par Monsieur Gaucher, Chef de Service Comptable de Givors, exceptionnellement en l'absence d'approbation du Compte Financier Unique 2025, par suite des problèmes techniques rencontrés par la DRFIP.

A l'unanimité des membres présents,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025,

Au vu du Compte Financier Unique provisoire de l'exercice 2025, de la fiche de résultat de l'exercice 2025 visée par Monsieur Gaucher, Chef de Service Comptable de Givors, et de l'état des restes à réaliser, le Conseil Municipal :

- **budget communal :**

- constate un résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2025 de 476 139,59 €
- décide d'affecter ce résultat en réserves au compte 1068 pour 196 611,17 € afin de combler le besoin de financement de la section d'investissement, et en report de fonctionnement au compte 002 pour 279 528,42 €

- **budget annexe « Lotissement Zone Artisanale Le Garel » :**

- constate un résultat de fonctionnement au 31 décembre 2025 de 0.00 €
- **budget annexe « Commerce » :**
 - constate un résultat de fonctionnement au 31 décembre 2025 de 15 100.00 €
 - décide d'affecter ce résultat en report de fonctionnement au compte 002

Nombre de votants : 13

Nombres d'abstention : 0

Nombre d'opposition : 0

Nombre d'approbation : 13

DELIBERATION N°03 –DETERMINATION DU MODE DE RECOUVREMENT DE LA CONTRIBUTION COMMUNALE AUX CHARGES SYNDICALES DU SIEMLY 2026

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Giers (SIEMLY) a fixé par délibération du Bureau Syndical du 30 janvier 2026 à 3,13 € par habitant le montant de la contribution définitive 2026 des communes adhérentes, représentant pour la commune de Chambost-Longessaigne un montant de 2 995,41€.

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la contribution communale a été fiscalisée au titre des années antérieures mais que le Conseil municipal peut décider d'opter pour une modification de ce mode de recouvrement en budgétisant la totalité de sa participation au syndicat ou partiellement en déterminant le montant correspondant, le montant restant étant fiscalisé.

VU l'exposé des motifs et après en avoir délibéré,

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de maintenir la fiscalisation de la contribution communales aux charges syndicales du SIEMLY, au titre de l'année 2026.

Nombre de votants : 13

Nombres d'abstention : 0

Nombre d'opposition : 0

Nombre d'approbation : 13

DELIBERATION N°04 – ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.

Créée par la loi du 2 juillet 1996, la Fondation du Patrimoine a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine populaire de proximité, public et privé, grâce à un dispositif d'aides arrêté en partenariat avec les collectivités locales et les services de l'Etat.

Afin de réaliser sa mission, la Fondation soutient les projets de restauration du patrimoine public des collectivités territoriales, le cas échéant en participant à leur financement (subventions), contribue à mobiliser le mécénat (défiscalisation) en faveur de projets de restauration du patrimoine local et participe à des actions de sensibilisation de la population à la sauvegarde du patrimoine local.

Afin de soutenir son action, la délégation régionale Rhône-Alpes de la fondation du Patrimoine, propose une adhésion d'un montant de 200,00€ pour les communes de moins de 3 000 habitants.

Entendu l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'adhérer à la Fondation du Patrimoine – délégation régionale Rhône Alpes pour l'année 2026,
- DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2026.

Nombre de votants : 13

Nombres d'abstention : 0

Nombre d'opposition : 0

Nombre d'approbation : 13

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.22 DU CGCT

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a donné un accord de principe pour adhérer à la consultation mutualisée des contrats d'assurance avec la CCMDL.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA) DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.23 DU CGCT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des dépôts de déclaration d'intention d'aliéner pour lesquels il n'a pas été, à ce jour, usé du droit de préemption :

Date de réception	Notaire	Vendeur / Acquéreur	Adresse	Type de bien
26/02/2026	Maître Karèyne REY à Lyon	AUDY/GOUTTE	2 Place de l'Eglise	Maison à usage d'habitation

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

• Commission Bâtiment :

Une cinquantaine d'entreprises ont retiré un dossier pour répondre à l'appel d'offres lancé pour les travaux du commerce multiservices. La date butoir était fixée pour rappel au 5 mars.

Il a été demandé à l'association O Cœur de Chambost de déménager à la salle des associations à compter du 7 avril.

Des travaux d'aménagement du local de la Traboule ont été réalisés avec les bénévoles du comité des fêtes.

La fuite d'eau dans la salle polyvalente et provenant des vestiaires du foot, a été réparé.

Le démoussage de la toiture de la chapelle est programmé.

Un appartement en location au-dessus de la mairie sera disponible à la location à partir du 1^{er} avril.

• Commission Voirie :

Les montants estimatifs des travaux de voirie communautaire ont été transmis par la CCMDL.

• Commission Vie culturelle/ Tourisme :

Le carnet de balade « Raconte-moi Chambost » est prêt pour l'impression.

Une exposition est actuellement présente à la bibliothèque (tout le mois de mars) réalisé par l'artiste Lucie Abon : L'or Bleu d'Monts.

L'édition 2026 de La grande lessive aura lieu le jeudi 19 mars.

Le festival Un mouton dans le ciel se déroulera le 12 avril à Chambost : L'ARBRE ET L'OISEAU.

- **Commission Vie économique :**
Mme le Maire informe officiellement l'assemblée que le bureau municipal accompagné d'une conseillère économique de « Bouillon champêtre » a clos le recrutement pour la gérance du futur multiservices, en retenant Mme Charlotte Gerboud.
Ce recrutement a été conditionné selon trois engagements :
 - Renforcer sa formation en gestion et comptabilité,
 - Solliciter un accompagnement via le service éco de la CCMDL
 - Travailler sur un projet de partenariat avec l'association « Ô Coeur de Chambost »
- **Commission Vie scolaire :** Mme Bourbon-Chapuis fait un compte rendu du conseil d'école du lundi 2 mars.
- **Commission Vie associative :** M Soulard a représenté la municipalité lors de l'AG de l'association de Pétanque le dimanche 1er mars.

QUESTIONS DIVERSES

- **Transmission de la News d'Information relative au RASED**
- **Fête agricole 2026 organisée par les JA :** Présentation de la demande de subvention à traiter après l'installation du prochain conseil municipal.
- **Transmission d'informations relatives au Mécénat ADMR**
- **Fibre optique : un état des lieux des habitations n'ayant pas accès à la fibre a été transmis à la CCMDL pour un bilan territorial avec ORANGE.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le secrétaire,

Anthony CHARBONNIER

Affichage effectué le :



Le Maire

Marie-Luce ARNOUX



